

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DVD 46 SG Adoption du Plan de Déplacements des Administrations Parisiennes 2017-2021.

M. Emmanuel GREGOIRE, Mme Célia BLAUEL et M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Climat Energie de Paris adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 10, 11 et 12 décembre 2012 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013 084-0001 du 25 mars 2013 portant approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère révisé pour la Région d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013 084-0001 du 25 mars 2013 portant approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère révisé pour la Région d'Île-de-France ;

Vu l'avis du Comité Technique Central du 27 février 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet l'adoption du Plan de Déplacements des Administrations Parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission, par Madame Célia BLAUEL et Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Le Plan de Déplacements des Administrations Parisiennes 2017-2021 dont le texte est joint à la présente délibération est adopté.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO